

Fiche synoptique d'identification de projet							
1. Titre du projet (Nom Complet)	PROJET D'INTENSIFICATION DE LA RIZICULTURE DE BASFONDS EN GUINEE FORESTIERE						
2. Zone d'intervention	NZérékoré, Kissidougou, Guéckédou, Macenta, Lola, Yomou						
3. Nature du financement	1	2	3	4	5		
	1. Grant, 2. Loan, 3. Technical Coop./Assistance, 4. National budget, 5. Private sector						
4. Domaine d'intervention	2	3	4	5			
	1. Policy, 2. R & D, 3. Extension & Training, 4. Production, 5. Marketing						
	6. Post-harvest, 7. Quality Control, 8. Credit, 9. Capacity Building, 10. Infrastructure 11. Other (specify below)						
5. Sources de financement probable	Gouvernement, PTF, Privé						
6. Budget (USD)	62 290 928,326 USD						
7. Durée du projet	5 ans						
8. Objectifs général et spécifiques du projet	L'objectif global du projet est de contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'accroître durablement les revenus des exploitations agricoles						
	Obj. 1:	Amélioration de la productivité agricole					
	Obj. 2:	Désenclavement des zones de production					
	Obj. 3:	Mécanisation des systèmes de production rizicoles					
	Obj. 4:	Amélioration du traitement post-récolte					
	Obj. 5:	Développement du capital humain et organisation des acteurs					
9. Bénéficiaires du projet	Directs:	Agriculteurs, transformateurs (étuveuses et riziers), opérateurs privés (artisans, importateurs, mécaniciens réparateurs).					

	Secondaires:	Consommateurs, autres opérateurs privés (transporteurs, entrepreneurs, commerçants, fabricants d'emballage, importateurs devenus exportateurs), Etat, Marchés (national, sous régional, régional et international)
10 Résultats attendus du projet	1	La production agricole est intensifiée
	2	Les zones de production sont désenclavées
	3	Les systèmes de production sont mécanisés
	4	La qualité du riz local est améliorée
	5	Les capacités des ressources humaine sont renforcées
11. Activités	Réaliser des ouvrages de retenues d'eau (barrages et micro-barrages, seuils de versants, retenues collinaires	
	Réaliser des ouvrages de régulation	
	Réaliser les réseaux de distribution et d'irrigation	
	Aménager les espaces rizicoles (bas-fond)	
	Réaliser les stations de pompage, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples).	
	Faire le plaidoyer pour la subvention des intrants (semence, engrais, produits phytosanitaires	
	Appuyer les producteurs dans la maîtrise des itinéraires techniques	
	Mettre en place un mécanisme durable pour. l'accès au crédit de campagne auprès des IMF	
	Mettre en place un système de contractualisation de la production	
	Diffuser de nouvelles technologies	
	Mettre en place une approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz	
	Réaliser des nouvelles pistes rurales	
	Réhabiliter les anciennes pistes	
	Entretenir les infrastructures réalisées	

Aménager les espaces rizicoles (bas-fond)
Réaliser les stations de pompage, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples).
Réaliser les stations de pompage, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples).
Réaliser des ouvrages de franchissement (buses, dalots, ponts)
Réaliser des ouvrages d'assainissement
Réhabiliter les anciens ouvrages
Entretenir les infrastructures réalisées
Faire le plaidoyer pour la subvention des équipements et machines agricoles (équipements de production, de récolte et post récolte)
Mettre en place un système durable d'entretien des équipements et machines agricoles.
Pérenniser le système de prestation de service des machines et équipements
Appuyer la mécanisation des opérations de production, récoltes et poste récolte
Appuyer les producteurs à l'élaboration et à l'application des plans de campagnes
Recenser tous les fabricants, distributeurs, maintenanciers et unité de SAV existant
Appuyer l'organisation des rencontres de concertation pour la mise en place d'un réseau
Acquérir et introduire des équipements et machines post-récolte
Améliorer le battage et réduire les pertes
Former les riziculteurs sur les bonnes pratiques de récolte
Aménager les aires de séchage et les doter de bâches
Construire et équiper des magasins de stockage
Former les riziculteurs sur les bonnes pratiques de conservation et de vannage

	Faire une étude comparative de différentes sources d'énergie à l'étuvage pour préserver l'environnement	
	Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation de riz, à leur utilisation et à leur maintenance	
	Faciliter l'accès aux équipements d'étuvage amélioré (étuveuses à faux fond de grande capacité)	
	Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière riz	
	Elaborer la cartographie des points de vente du riz local	
	Réhabiliter les infrastructures de commercialisation	
	Réaliser de nouvelles infrastructures de commercialisation	
	Appuyer la contractualisation entre les riziers et les commerçants et/ou les gérants de grande surface	
	Appuyer la cartographie des points de vente du riz local	
12. Effets attendus du projet	1	Meilleure communication entre les acteurs
	2	Meilleure harmonisation des interventions
	3	Implication du secteur privé dans les activités de production et de commercialisation du riz local
13. Impacts du projet	1	Economique :
		• Augmentation de la productivité
		• Augmentation du revenu des acteurs
		• Augmentation du PIBA
		• Amélioration de la balance commerciale du pays
		• Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire
		Economique :
		• Augmentation de la productivité
		• Augmentation du revenu des acteurs
		• Augmentation du PIBA
		• Amélioration de la balance commerciale du pays
		• Contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire
	2	Augmentation de la productivité

	3	Augmentation du revenu des acteurs
	4	Augmentation du PIBA
	5	Amélioration de la balance commerciale du pays
	6	Contribution à la sécurité alimentaire
		Social:
	1	Réduction de la pénibilité du travail
	2	Réduction de la pauvreté
	3	Renforce la cohésion sociale
	4	Création d'emploi pour les jeunes et les femmes
	5	Diminue l'exode rural
		Environnemental
	1	Meilleure utilisation des sols
	2	Réduction de la déforestation

PROJET DE PROMOTION DU RIZ DE BASFONDS

A- CONTEXTE

La Guinée au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est un pays qui fait la synthèse des vastes régions très différenciées de cette région (plaine littoral, plateaux, massif montagneux, savane soudanienne, forêts équatoriale). Surnommée, le « Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », la Guinée a un relief accidenté dont l'altitude varie de 0 m sur la côte à 1752 m au Mont Nimba avec un réseau hydrographique dense de 6 500 km dont les plus importants sont le Niger, la Gambie, le Sénégal, le Konkouré, etc.

De par sa situation géographique, la Guinée comprend deux zones climatiques: i) une zone tropicale couvrant la majeure partie du territoire et ii) une zone subéquatoriale au Sud Est. Le régime pluviométrique annuel est uni-modal; une saison pluvieuse de mai à octobre, suivie d'une saison sèche de novembre à avril. C'est un pays très pluvieux avec des moyennes annuelles variant de 1100 mm au nord à plus de 3000 mm sur le littoral, et cumulent partout en juillet et août.

La géologie, la géomorphologie et le climat ont favorisé la formation d'une diversité de type de sol en termes de localisation, de composition et de structure dont le potentiel agricole est évalué à 13,7 millions d'hectares. Les sols de mangrove dans les plaines littorales, les sols hydromorphes dans les plaines alluviales, notamment de Haute Guinée, les sols rajeunis par l'érosion dans les vallées et les sols ferrallitiques meubles, dominant au sud de la Haute Guinée et en Guinée Forestière, disposent les meilleures aptitudes agronomiques.

B. JUSTIFICATION

Considérée comme une denrée stratégique pour le pays, le riz a toujours été au centre de toutes les politiques et stratégies de la Guinée en matière de développement agricole afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

En Guinée, la riziculture occupe 80% des exploitations et, 67% des superficies emblavées. Elle satisfait 65% des besoins céréaliers et mobilise 37% de la population active. Elle contribue à hauteur de 23% au PIB du secteur primaire, 11% des importations et 6% du PIB national. Selon l'ANASA, la production du riz en 2022 est de 3 158 141 de tonnes de paddy et la consommation per capita est de l'ordre de 115 kg par an (INS, xxx).

En outre, selon les résultats des études de l'IFPRI en 2009, une croissance marginale de la filière contribuerait à une baisse de 2,9% de la pauvreté tandis que les contributions équivalentes des cultures de rente, des autres cultures vivrières et de la Pêche seraient plus modestes, comprises entre 0,1 et 0,7%.

Il est à noter que la SNDR est fortement articulée aux documents de politique économique nationale et sectorielle, ainsi que les agendas internationaux auxquels la Guinée a souscrit. Il s'agit notamment de:

- La vision Guinée 2040 sur les objectifs de développement durable,
- Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) sur la transformation économique,
- La PNDA-2016-2025, ainsi que le PNIASAN 2018-25 dans leurs axes portant sur l'amélioration de la productivité des principales filières agricoles et l'accès aux marchés porteurs,
- Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI 2022-2025), Le Plan de Relance Economique (PRE),
- La Cohalition Africaine pour le Développement de la Riziculture (CARD)
- Les orientations du Cadre Stratégique Régional de Développement Agricole du PDAA sur la productivité agricole,
- L'agenda 2063 de l'Union africaine sur la transformation économique et sociale.
- L'agenda 2030 des ODD articulée sur l'éradication de la faim,

Ces politiques et stratégies sont globalement conçues pour permettre l'atteinte des objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

Malgré ses potentialités agroécologiques et l'importance des investissements sur la filière rizicole, la Guinée importe annuellement près du tiers de ses besoins en riz. En 2022 les importations de riz étaient évaluées à 800 000 tonnes pour une facture cumulée de 649 600 000 US\$. La mise en œuvre de la SNDR2 devrait permettre de renverser cette tendance.

Pour inverser cette tendance, ce projet ambitionne d'améliorer la contribution de la riziculture de basfonds au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant la situation nutritionnelle des ménages ainsi que leur résilience au changement climatique. Cette approche repose sur deux principes d'intervention : i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle, en tenant compte des dimensions de disponibilité, d'accès, et d'utilisation des aliments par des dispositifs durables ; ii) une approche systémique combinant l'augmentation de la demande du riz (par le soutien à l'écoulement du surplus de production vers les zones de consommation) à l'augmentation de l'offre (par le soutien à l'augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité de la riziculture de basfonds).

C. ZONES D'INTERVENTION

La zone du projet couvre essentiellement la Guinée Forestière qui correspond à la partie Sud du pays, couvrant une superficie de 49,374 km². Cette région, bénéficiant d'une saison des pluies plus longue que la Moyenne-Guinée et la Haute-Guinée est couverte de forêts. Ces forêts sont toutefois menacées par un défrichage intensif dû à l'augmentation de la population. Le Projet cible six (06) préfectures de la région forestière. Il s'agit des préfectures de Nzérékoré, Kissidougou, Guéckédou, Macenta, Lola et Yomou, qui disposent un potentiel important de basfonds constituant le bassin forestier.

Ce bassin est composé essentiellement des bas-fonds et très adaptés aux petits aménagements. Ce système représente 10 % des superficies rizicoles du pays. Les rendements se situent entre 1,5 et 2,5 t/ha. La Guinée Forestière comporte la plus importante étendue en bas-fonds, comparativement aux autres régions naturelles du pays. Selon la Direction Nationale du Génie Rural, le potentiel global en bas-fonds pour la zone serait environ de 121 760 hectares dont 5% seulement sont aménagées. Avec les aménagements, l'utilisation d'intrants et des variétés améliorées et l'encadrement technique, le rendement pourrait passer de 3,5 t/ha en 2024 à 7 t/ha en 2030.

D. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET

1. Objectif Global de développement du Projet

L'objectif global du projet est de contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'accroître durablement les revenus des exploitations agricoles.

2. Objectifs Spécifiques du Projet

Il s'agira, spécifiquement de:

- Amélioration de la productivité agricole
- Désenclavement des zones de production
- Mécanisation des systèmes de production rizicoles
- Amélioration du traitement post-récolte
- Développement du capital humain et organisation des acteurs

3. Composantes du projet

Composante1: Amélioration de la productivité agricole

L'objectif du projet est d'accroître la productivité rizicole à travers la facilitation de l'accès aux facteurs de production prioritaires ci-après: intrants agricoles, aménagements hydroagricoles et équipements agricoles. Elle apportera des appuis techniques à l'intensification de la culture de riz dans les bas-fonds aménagés à travers les variétés et les techniques culturales les plus adaptées aux conditions agroécologiques des zones du projet, il portera sur:

1.1. Acquisition de semences certifiées

L'accès aux semences de qualité devra permettre à la fois d'augmenter la productivité, de s'adapter aux changements climatiques et de répondre aux besoins des consommateurs. Les variétés NL19, NL19Sub1, CK90 et CK801, à haut potentiel de rendement ont été identifiées.

1.2. Accès aux engrais

Pour améliorer la productivité afin d'atteindre les objectifs de production, il sera procédé à un apport de fertilisants afin de mettre les cultures dans les meilleures conditions de nutrition.

1.3. Aménagement et infrastructures de production

Les basfonds constituent le meilleur potentiel rizicole de la region forestière, il sera procédé à la réhabilitation et l'aménagement de 3 500ha dans le bassin Guéckédou et 3 500ha dans le bassin N'Zérékoré soit un total de 7 000ha.

Tableau N°1: Intensifier les systèmes de productions

Résultats attendus	Actions
R.1.1.1. L'eau de production est maîtrisée	A.1.1.1.1 Réaliser des ouvrages de retenues d'eau (barrages et micro-barrages, seuils de versants, retenues collinaires),
	A.1.1.1.2. Réaliser des ouvrages de régulation,
	A.1.1.1.3. Réaliser les réseaux de distribution et d'irrigation
	A.1.1.1.4 Aménager les espaces rizicoles (bas-fond)
	A.1.1.1.5. Réaliser les stations de pompage, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples).
R.1.1.2. La production du riz est intensifiée dans les trois écosystèmes	A.1.1.2.1.Faire le plaidoyer pour la subvention des intrants (semence, engrais, produits phytosanitaires.
	A.1.1.2.2. Appuyer les producteurs dans la maîtrise des itinéraires techniques
	A.1.1.2.3. Mettre en place un mécanisme durable pour. l'accès au crédit de campagne auprès des IMF.
	A.1.1.2.4. Mettre en place un système de contractualisation de la production
	A.1.1.2.5. Diffuser de nouvelles technologies (IRAG, SERPROCA, etc.)
	A.1.1.2.6. Mettre en place une approche intégrée de la gestion de la riziculture (GIR) pour une amélioration globale des paramètres de la chaîne de valeur riz

Composante 2: Désenclavement des zones de production

Les pistes à construire ou à réhabiliter sont celles liant les villages entre eux et éventuellement entre le village et la zone de production. Il sera prévu des ouvrages d'assainissement constitués de fossés latéraux pouvant assurer le drainage des eaux de chaussée.

Quant aux ouvrages, ils seront réalisés sur le long des basfonds pour la traversée d'un axe de drainage ou marigot, il s'agira essentiellement des buses, des dalots et des ponts.

Les principales interventions prévues porteront essentiellement sur:

- La réhabilitation de 750 km de pistes rurales dans les zones à fort potentiel rizicole ;
- La construction de 250 ml d'ouvrages de franchissement dans les zones de commercialisation ;
- L'entretien de 375 km de pistes rurales ;
- L'entretien de 250 ml d'ouvrage de franchissement.

Tableau N°2: Désenclavement des zones de production

Résultats attendus	Actions
R.2.1. Les pistes rurales sont construites, réhabilitées et entretenues	A.2.1.1. Réaliser des nouvelles pistes rurales
	A.2.1.2.. Réhabiliter les anciennes pistes
	A.2.1.3. Entretenir les infrastructures réalisées
	A.2.1.4 Aménager les espaces rizicoles (bas-fond)
	A.2.1..5. Réaliser les stations de pompage, la construction de barrages (hydro-agricoles à simple ou buts multiples).
R.2.2. Les ouvrages de franchissement sont réalisés, réhabilités et entretenus	A.2.2.1. Réaliser des ouvrages de franchissement (buses, dalots, ponts)
	A.2.2.2 Raliser des ouvrages d'assinsissement
	A.2.2.3. Réhabiliter les anciens ouvrages
	A.21.2.4. Entretenir les infrastructures réalisées

Composante 3 : Mécanisation des systèmes de production rizicoles

Au regard des nouvelles stratégies caractérisées par la nécessité d'atteindre l'autosuffisance en riz, il faudra procéder à la modernisation et à l'intensification du système de production à travers la substitution de l'énergie humaine par l'énergie mécanique.
Ce faisant, le projet prévoit de :

- (i) améliorer l'accès aux équipements et machines agricoles ;
- (ii) impliquer le secteur privé pour l'amélioration de l'offre ;
- (iii) faciliter l'accès aux financements.

Pour ce qui est de l'amélioration à l'accès aux machines et aux équipements agricoles, l'accent sera mis d'une part sur l'accès à la propriété et d'autre part l'accès à la prestation (service de prestation privé).

Pour faciliter l'acquisition des équipements, les actions porteront sur la réduction du coût (subvention, marché d'occasion, etc...), sur la diversification de l'offre et sur l'amélioration des pouvoirs d'achats des riziculteurs.

Concernant l'accès aux services il sera mis en place des centres de gestions mécanisées dans chaque préfecture concernée qui bénéficieront des subventions étatiques.

Tableau N°3: Appuyer la modernisation et l'intensification de la riziculture

Résultats attendus	Actions
R.3.1.1. L'accès aux équipements et machines agricoles est réalisé	A.3.1.1. Faire le plaidoyer pour la subvention des équipements et machines agricoles (équipements de production, de récolte et post récolte)
	A.3.2.1. Mettre en place un système durable d'entretien des équipements et machines agricoles.
	A.3.3.2. Pérenniser le système de prestation de service des machines et équipements
R.3.2.2 Les techniques facilitant l'intensité culturale sont promues	A.3.2.1. Appuyer la mécanisation des opérations de production, récoltes et poste récolte
	A.3.2.2. Appuyer les producteurs à l'élaboration et à l'application des plans de campagnes
R.4.1.1. Un réseau national de fabricants, distributeurs, maintenanciers et de services après-vente est mis en place	A4.1.1 Recenser tous les fabricants, distributeurs, maintenanciers et unité de SAV existant
	A4.2.1. Appuyer l'organisation des rencontres de concertation pour la mise en place d'un réseau

Composante 4: Amélioration du traitement post-récolte

4.1. Amélioration des procédures post-récolte

Les opérations post récolte, de transformation et de commercialisation seront menées pour contribuer à la réduction des pertes, à l'amélioration de la production et l'augmentation du revenu des producteurs. Il sera question d'acquérir des équipements et machines performants et aménager des infrastructures de séchage et de conservation. Le projet procédera à :

- Acquérir et introduire des équipements et machines post-récoltes en nombre suffisant dans les préfectures concernées pour améliorer le battage et réduire les pertes ;
- Aménager des aires de séchage ;
- Construire des magasins de stockage ;
- Former les riziculteurs sur les bonnes pratiques de récolte.

L'atteinte des objectifs relatifs à la réduction des pertes post-récolte passera par l'atteinte des résultats et la réalisation des activités résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 4: Amélioration des procédures post-récolte

Résultats attendus	Activités
R 4.1.1 La mécanisation de la récolte est promue	A.4.1.1.1 Acquérir et introduire des équipements et machines post-récolte
	A 4.2.1.2 Améliorer le battage et réduire les pertes
	A. 4.3.1.3 Former les riziculteurs sur les bonnes pratiques de récolte
R.4.1.2. Les récoltes sont conservées selon les normes	A. 4.1.2.1 Aménager les aires de séchage et les doter de bâches
	A. 4.2.2.2 Construire et équiper des magasins de stockage
	A. 4.3.2.3 Former les riziculteurs sur les bonnes pratiques de conservation et de vannage

4.2. Promouvoir un système de transformation du riz paddy en riz de qualité

Pour améliorer la qualité du riz local afin d'améliorer sa compétitivité, des unités modernes de transformation seront construites, des décortiqueuses-épierreuses et des emballages seront acquis.

La transformation du riz se fait par deux procédures, l'étuvage et le décortilage :

- **Etuvage**

Afin de réduire la durée et la pénibilité des activités de transformation, il sera procédé à l'amélioration significative et la modernisation de la transformation du riz. Des équipements modernes d'étuvage,

- **Décortilage**

Pour améliorer significativement la qualité du riz, il sera procédé à l'acquisition des décortiqueuses équipées d'épierreuses.

Tableau N° 5: Promouvoir un système de transformation du riz paddy en riz de qualité

Résultats	Activités
R.5.1.1. La qualité du riz est étuvé est améliorée	A.5.1.1. Faciliter l'accès aux équipements d'étuvage amélioré (étuveuses à faux fond de grande capacité)
	A. 5.2.2. Faire une étude comparative de différentes sources d'énergie à l'étuvage pour préserver l'environnement
R. 5.2.2 La qualité du riz transformé est assurée	A 5.3.3. Former les étuveuses à l'utilisation optimale des équipements et aux techniques d'étuvage
	A 5.3.4 Former les nouveaux acteurs à la gestion des unités de transformation de riz, à leur utilisation et à leur maintenance

4.3. Appuyer la commercialisation du riz local

La mise au marché du riz s'appuiera sur l'insertion du secteur privé dans les différentes phases de commercialisation du riz local que sont l'approvisionnement en paddy et la commercialisation du riz transformé.

Ce travail sera étendu sur l'ensemble des zones cibles du projet en vue de renforcer le circuit de commercialisation qui comprend :

- Les collectrices ou commerçantes rurales
- Les commerçantes urbaines
- Les gros commerçants
- Les transformateurs
- Les détaillants

Tableau N° 6: Appuyer la commercialisation du riz local

Résultats attendus	Activités
R 6.3.1 L'approvisionnement des unités de transformation en paddy est assuré	A. 6.3.1.2. Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière riz
	A. 6.3.2.4. Elaborer la cartographie des points de vente du riz local
R 6.3.2 La commercialisation du riz transformé est assurée	A. 6.3.2.1. Réhabiliter les infrastructures de commercialisation
	A.6.3.2.2. Réaliser de nouvelles infrastructures de commercialisation
	A. 6.3.2.3 Appuyer la contractualisation entre les riziers et les commerçants et/ou les gérants de grande surface
	A. 6.3.2.4 Appuyer la cartographie des points de vente du riz local

4.5. Appuyer la compétitivité du riz local

L'amélioration de la compétitivité du riz local, le projet préconise de : i) suppression de l'exonération à l'importation du riz, ii) mise en place de l'interprofession par la concertation des acteurs de la filière riz, iii) amélioration des facteurs de production par l'intensification des systèmes de cultures, iv) mise aux normes des unités de transformation, v) introduction des variétés performantes pour satisfaire les consommateurs.

Tableau N° 7: Appuyer la compétitivité du riz local

Résultats attendus	Activités
R 7.4.1. Les besoins en riz sont satisfaits à 80% par le riz local	A. 7.4.1.1. Appuyer la réforme sur la réglementation de l'importation en indexant le riz local
	A. 7.4.1.2. Promouvoir la labélisation du riz local
	A. 7.4.1.3. Garantir la qualité du riz commercialisé

	A. 7.4.1.4. Promouvoir le riz local à travers des foires, des caravanes, audio-visuelles, spots publicitaires
R 7.4.2. Un prix rémunérateur est assuré	A 7.4.2.1. Organiser des rencontres d'inter profession sur les prix
	A7.2.4.2.2. Faire une étude économique sur le prix de revient du riz et les marges des différents acteurs

Composante5: Développement du capital humain et organisation des acteurs

5.1. Développement du capital humain

Dans le cadre du développement du capital humain, il sera procédé au renforcement des capacités à travers la formation, la sensibilisation et l'organisation des visites d'échanges et des fora en vue d'améliorer l'attractivité de la filière.

a. Formation

a.1. Formation des chercheurs

Pour atteindre les objectifs du projet, les leviers sur lesquels l'on doit s'appuyer s'articulent sur l'introduction des innovations technologiques performantes et leur adaptation, d'où la nécessité de renforcer les capacités des chercheurs et techniciens spécialisés en riziculture.

a.2. Formation des vulgarisateurs

Pour un large transfert des technologies rizicoles, il faut s'appuyer sur un encadrement rapproché des producteurs d'où la nécessité de former les jeunes conseillers agricoles. Un plan de formation sera établi en faveur des conseillers agricoles principalement des techniciens spécialisés en riziculture (TS RIZ) mais aussi les vulgarisateurs de base spécialisés en riziculture.

a.3. Formation des acteurs

Cette formation sera essentielle dans le cadre de l'allègement de la pénibilité du travail par l'introduction des nouvelles technologies en vue de rendre la filière riz beaucoup plus attractive.

Tableau N° 8: Développement du capital humain

Résultats attendus	Activités
R 8. 1.1. Les acteurs sont formés	A8.1.1.1. Recruter des jeunes chercheurs, techniciens en riziculture et des jeunes conseillers agricoles
	A8.1.1.2. Elaborer des plans de formation pour les chercheurs et techniciens en riziculture et pour les jeunes conseillers agricoles

	A8.1.1.3. Appuyer la mise en œuvre des plans de formation élaborés
R8.1. 2. Les acteurs sont sensibilisés	A8.1.2.1. Organiser des réunions de sensibilisation
	A8.1.2.2. Organiser des séances de démonstration sur les bonnes pratiques
R8.1.3. Les visites d'échange et fora sont organisés	A8.1.3.1. Organiser des voyages d'études pour des champions (paysans leaders)
	A8.1.3.2. Organiser des journées porte ouverte sur les innovations
	A8.1.3.3. Organiser des cadres de concertation
	A8.1.3.4. Organiser des foires

6. Cordination et gestion du projet

Le Projet sera mis en œuvre par une Unité de coordination et gestion du Projet (UCGP), dont les bureaux seront basés à Nzérékoré. L'UCGP sera attachée au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et rendra compte au Ministre de l'Agriculture à travers le Bureau de Stratégie et de Développement. L'UCGP disposera d'une grande autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. Le recrutement du personnel de l'UCGP sera effectué par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et fera l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les retards enregistrés lors du lancement des derniers projets financés par certains bailleurs en Guinée.

L'Unité de Coordination et de Gestion du Projet sera composée comme suit :

Un (1) Coordinateur

Un (1) Ingénieur du génie rural

Un (1) Service Administratif et Financier

Un (1) Responsable Suivi-Evaluation

Un (1) Responsable des Composantes

Un (1) Environnementaliste

Un (1) Secrétaire

E. COUTS ET FINANCEMENTS

Couts

Le coût du projet est estimé à 62 290 928, 326 USD dont 56 628 116,66 USD en investissement et 5 662 811,66 USD en fonctionnement.

Tableau N° 7: Récapitulatif des coûts par composante

N°	Composantes	Couts (USD)
1	Amélioration de la productivité agricole	28 000 816,66
2	Désenclavement des zones de production	7 625 000
3	Mécanisation des systèmes de production rizicoles	1 368 000

4	Amélioration du traitement post-récolte	2 924 800
5	Développement du capital humain et organisation des acteurs	16 709 500
6	Coordination et gestion du projet	5 662 811,66
TOTAL		62 290 928,326

F. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La stratégie de mise en œuvre du projet sera basée sur le faire faire. Il s'agira ici d'élaborer les termes de référence et de procéder à la sélection des bureaux d'études et ou consultants qui devront être recrutés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Un suivi rapproché de la conformité des tâches sera exécuté par les membres de l'Unité de Gestion. Sur le terrain, il sera bâti un partenariat avec les services techniques déconcentrés et décentralisés en vue de suivre les actions in situ et surtout de faciliter la remontée des besoins et des résultats.

1. Mécanisme de financement

1.1. Mécanisme de financement

Le mécanisme de mobilisation des ressources pour financer la SNDR2 reposera sur les axes suivants : i) le budget national ; ii) les prêts et subventions internationales ; iii) les investissements du secteur privé ; iv) le financement participatif et microcrédit ; v) les taxes et redevances agricoles ; vi) l'amélioration de l'attractivité de la filière riz et vii) la levée de fonds à l'échelle internationale.

Ce mécanisme de mobilisation des ressources sera soutenu par un plan de communication permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein de la filière.

- **Financement gouvernemental :**

L'Etat allouera des ressources budgétaires annuelles pour soutenir la mise en œuvre du projet. Cela inclura des investissements dans la recherche et le développement, les infrastructures agricoles, la formation des producteurs, la distribution de semences de qualité et d'engrais. Des mesures seront initiées pour faciliter l'amélioration des taux d'absorption budgétaire.

- **Prêts et subventions internationales :**

Des prêts et des subventions seront sollicités auprès des partenaires techniques et financiers telles que la Banque Mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque africaine de développement (BAD), ou des partenaires bilatéraux pour financer le projet. Ces fonds seront

utilisés par le biais de projets spécifiques visant à améliorer la productivité rizicole, la chaîne de valeur du riz et la souveraineté alimentaire en riz.

- **Investissements du secteur privé :**

Les investisseurs privés, y compris les entreprises agroalimentaires, les coopératives agricoles et les institutions financières, seront encouragés à investir dans le secteur rizicole. Cela peut se faire grâce à des incitations telles que des avantages fiscaux, des partenariats public-privé, des garanties de prêts ou des subventions pour les projets agricoles.

- **Financement participatif et microcrédit :**

Les petits producteurs peuvent accéder au crédits (intrants, équipements, financement) par le biais du FODA, de la SIGUICODA, de mécanismes de microcrédit et de financement participatif. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les institutions de microfinance peuvent jouer un rôle clé en fournissant des prêts à faible coût et des formations pour soutenir les producteurs.

- **Taxes et redevances agricoles :**

L'Etat initiera des taxes sur les importations de riz pour protéger la production nationale et générer des revenus pour contribuer au financement de la stratégie.

- **Amélioration de l'attractivité de la filière riz :**

Des mesures incitatives seront offertes par l'Etat aux investisseurs du secteur privé qui s'engagent à investir dans la production, la transformation ou la distribution de riz produit localement. Ces incitations peuvent prendre la forme de réductions d'impôts, d'exonérations fiscales ou d'autres avantages financiers.

- **La levée de fonds à l'échelle internationale :**

L'Etat organisera un ou des business meeting pour rechercher des fonds auprès de donateurs internationaux, d'organisations de développement agricole et de fondations philanthropiques qui sont intéressés par la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Ces financements seront utilisés par le biais de programmes opérationnels qui découlent de la SNDR2.

1.2. Suivi-évaluation

Un mécanisme de suivi-évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Il comporte les outils de suivi-évaluation, les rapports bilans et les rapports d'évaluation.

- **Outils de suivi et d'évaluation** : ce sont : le cadre logique, le cadre de performance, les rapports trimestriels et le bilan annuel.
- **Bilan annuel** de mise en œuvre du PTBA qui sera préparé et présenté à l'ensemble des parties prenantes de la SNDR2 et validé par le comité de pilotage. Les différents rapports bilans seront capitalisés et serviront d'éléments de base pour les évaluations à mi-parcours et finale.
- **Evaluation de la campagne rizicole** : il s'agira d'un dispositif de collecte et d'analyse des données sur la production, les rendements, la commercialisation (marchés, volumes, les prix), la consommation, l'importation et l'exportation du riz. Ce dispositif sera mis en place en collaboration avec l'Agence Nationale. Ces résultats seront structurés dans un système d'information sur le riz qui aidera au pilotage de la SNDR2.
- **Evaluation de la SNDR**: trois missions de terrain sera conduit, deux à mi-parcours et une finale. La première mission d'évaluation à mi-parcours interviendra après deux ans de mise en œuvre de la stratégie. Elle permettra de réajuster au besoin les objectifs et les cibles.

L'évaluation finale quant à elle sera réalisée à l'échéance de la stratégie. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration d'autres documents de référence.

1.3. Gestion des risques

Concernant les risques éventuels qui pourraient survenir et grever ainsi l'atteinte des objectifs de la stratégie ceux identifiés et analysés sont jugés Négligeables de façon globale. La stratégie peut donc être conduite avec l'espoir d'atteindre les résultats. On notera toutefois dans la synthèse de l'analyse des risques identifiés et les mesures d'atténuation les éléments ci-après :

- **L'instabilité sociopolitique et institutionnelle**

La dégradation du contexte sociopolitique est un risque qui peut compromettre la réussite de la SNDR2 en cette période de transition. La stabilité de ce dernier est déterminante pour l'adhésion des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières.

La promotion de la bonne gouvernance, basée sur le principe de la subsidiarité, le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la mise en place d'un système d'audit et de

contrôle permanent, l'alignement et l'harmonisation des interventions des PTF devront permettre de réduire les risques des écarts de gestion budgétaire.

- **La faible adhésion des parties prenantes**

La mise œuvre de la SNDR2 fait intervenir l'ensemble des acteurs du monde rural. De ce fait la coordination et la communication s'avère indispensable afin que toutes les parties prenantes se l'approprient et puissent jouer leurs rôles.

- **La mobilisation des ressources financières.**

La faible mobilisation des ressources pourrait compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie. La contribution du budget de l'Etat ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins. Les contributions des PTF sont fortement tributaires de l'environnement économique international marqué par des crises socio-économiques et financières susceptibles d'affecter les capacités de mobilisation des ressources financières pour la stratégie.

- **L'enclavement des sites de production**

Le développement des voies d'accès aux sites majeurs de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. Aussi des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des voies d'accès.

- **La Question foncière**

L'insécurité foncière est source de conflits entre acteurs, et constitue un climat défavorable pour les investissements. L'application de la loi sur le foncier à travers ses textes d'application est une condition à la sécurisation des producteurs rizières et des entrepreneurs privés.

- **Les aléas climatiques**

Le secteur agricole est vulnérable aux effets du changement climatique. Les impacts négatifs de ce dernier sur l'environnement et sur les ressources en eau sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs de la stratégie.

- **Le non-respect des normes techniques de réalisation des investissements structurants**

Les infrastructures liées à la SNDR 2 devront avoir une durée de vie en lien avec les normes techniques appliquées. Leur construction dans laquelle interviennent les entreprises privées doit être suivie avec rigueur pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages.

- **La non-prise en compte de l'aspect genre**

La forte implication des femmes et des jeunes dans la riziculture est indispensable pour l'atteinte des objectifs de la SNDR 2. Ainsi, ils doivent être étroitement associés à toutes les actions. Des actions discriminatoires positives en faveur de la femme et des jeunes s'avèrent donc nécessaire.

FORMAT DE CADRE LOGIQUE

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
L'objectif global du projet est de contribuer à une augmentation soutenue et durable de la productivité rizicole pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'accroître durablement les revenus des exploitations agricoles.			
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
1. Amélioration de la productivité agricole	Taux de couverture de la demande nationale par le riz local est supérieur à 100%	Rapports d'enquêtes	Facteurs climatiques
2. Désenclavement des zones de production	D'ici 2030, plus de 50% des zones de production sont désenclavés		Faible adhésion des producteurs
3. Mécanisation des systèmes de production rizicoles	D'ici 2030, 75% des systèmes de production rizicoles sont mécanisés		
4. Amélioration du traitement post-récolte	D'ici 2030, 85% du riz paddy sont transformés industriellement	Rapports d'enquêtes	Facteurs climatiques Faible adhésion des producteurs
5. Développement du capital humain et organisation des acteurs	.	.	
3. RÉSULTATS			
Composante 1: ... Amélioration de la productivité agricole			
1.1 . L'eau de production est maîtrisée	D'ici 2030, au moins les superficies aménagées en maîtrise totale et partielle passe à 7 000ha	Rapport de la Stratégie et de la DNGR	Non adhésion du secteur privé
1.2 La production du riz est intensifiée dans les basfonds	.		Non-respect des normes
			Insécurité foncière
Composante 2: Désenclavement des zones de production			
2.1 Les pistes rurales sont construites,	750km de pistes sont construites/réhabilités 375 km sont entretenus	Rapport de la Stratégie	Instabilité politique

réhabilitées et entretenues		et de la DNGR	
2.2 Les ouvrages de franchissement sont réalisés, réhabilités et entretenus	250 ML d'ouvrages sont construits/réhabilité 250 ML d'ouvrage sont entretenus		Aléas climatiques.
Composante 3: ... Mécanisation des systèmes de production rizicoles.			
3.1 L'accès aux équipements et machines agricoles est réalisé	Faire passer le taux de mécanisation dans la filière de 22 à 40% Faire passer le rendement moyen du riz de bas- fond de 3,35 t/ha en 2024 à 6 t/ha en 2030 ;	Rapport de l'étude, SIGUICODA	Non implication du secteur privé Non adaptation des équipements et machines agricoles aux écosystèmes
3.2 Les techniques facilitant l'intensité culturale sont promues	D'ici 2030 faire passer le taux d'intensité de 1 à 1,3		Non adhésion des acteurs
3.3 Un réseau national de fabricants, distributeurs, maintenanciers et de services après-vente est mis en place	Le nombre de réseau mis en place et fonctionnel		Non maîtrise des itinéraires techniques
Composante 4 : Amélioration du traitement post-récolte			
4.1 La mécanisation de la récolte est promue	85% de production de riz sont récoltées par les motofaucheuses	Rapports d'enquêtes	Facteurs climatiques Faible adhésion des producteurs
4.2 Les récoltes sont conservées selon les normes	8 magasins sont construits et équipés, 90% du riz conservé sont dans les normes	Rapports de contrôle de qualité, d'études et de suivi	Non-respect des normes de construction des infrastructures de stockage et de conservation
4.3 L'approvisionnement des unités de transformation en paddy est assuré	800 000 tonnes de paddy sont transformées d'ici 2030	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG, rapports de suivi SNDR	Faible adhésion des étuveuses Coûts élevés de l'énergie
4.4 La commercialisation du riz transformé est assurée	520 000 tonnes du riz net sont commercialisées	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG,	Faible adhésion des riziculteurs Coûts élevés de l'énergie

		rapports de suivi SNDR	
4.5 Les besoins en riz sont satisfaits à 80% par le riz local	75% des offres sur le marché est assuré par le riz de Guinée d'ici 2030	Rapports d'enquêtes et de suivi de l'ANASA et du SIPAG, rapports de suivi SNDR	Manque de fonds de roulement Instabilité politique
4.6 Un prix rémunérateur est assuré	Augmentation de 10% des marges des acteurs en aval de la filière	Rapports d'enquêtes et de suivi du SIPAG	Instabilité des prix internationaux
Composante 5 : Développement du capital humain et organisation des acteurs			
5.1 Les acteurs sont formés	10 sessions de formation sont organisées	Rapports de formation, rapports du projet	Faible adhésion des acteurs
5.2 Les acteurs sont sensibilisés	10 sessions de sensibilisation sont organisées	Rapports de sensibilisation, rapports du projet	Faible adhésion des acteurs